

SALON RÉGIONAL

PLANÈTE CRÉA

CRÉATION, REPRISE
& TRANSMISSION D'ENTREPRISE

Passer du statut de salarié ou demandeur d'emploi à celui d'entrepreneur



I Basse-Normandie I

25 & 26 MARS 2010
PARC DES EXPOSITIONS - CAEN



www.planetecrea.com

SALON RÉGIONAL

PLANÈTE CRÉA

CRÉATION, REPRISE
& TRANSMISSION D'ENTREPRISE



pôle emploi



Jean- Marie de Launay

Christophe Lefèvre

Joël Le Goff



I Basse-Normandie I

25 & 26 MARS 2010

PARC DES EXPOSITIONS - CAEN

www.planetecrea.com



SALON RÉGIONAL

PLANÈTE CRÉA

CRÉATION, REPRISE
& TRANSMISSION D'ENTREPRISE

1ère situation

Je suis salarié

Je reprends ou je crée mon entreprise

Je ne bénéficie d'aucune aide financière (Pôle emploi), ni d'exonérations de cotisations sociales (RSI, Urssaf)



I Basse-Normandie I

25 & 26 MARS 2010
PARC DES EXPOSITIONS - CAEN



www.planetecrea.com

2ème situation

Je suis inscrit comme demandeur d'emploi (indemnisé ou non)

Je suis demandeur d'emploi

Je reprends ou je crée mon entreprise

Je peux bénéficier :

- D'aides financières(*) Pôle emploi
- D'exonérations cotisations sociales(*) au titre de l'ACCRE
- D'un accompagnement complet : NACRE



3ème situation

Je suis salarié – je le reste – je reprends ou crée une entreprise

Je suis salarié

Je reprends ou crée une entreprise

Je peux bénéficier :

- D'exonérations cotisations sociales(*) au titre du cumul d'activités.



SALON RÉGIONAL

PLANÈTE CRÉA

CRÉATION, REPRISE
& TRANSMISSION D'ENTREPRISE

Quelles aides de Pôle emploi ?



| Basse-Normandie |

25 & 26 MARS 2010
PARC DES EXPOSITIONS - CAEN



www.planetecrea.com

Aides à la création reprise d'entreprise

QUI EST CONCERNE ?

- Les demandeurs d'emploi(*)

QUELLES AIDES ?

- Versement d'un capital
- Maintien partiel des allocations



Aides à la création reprise d'entreprise

LE CAPITAL

- **LES CONDITIONS POUR EN BÉNÉFICIER**
- **QUEL MONTANT ?**
La moitié des allocations restantes
- **QUAND ?**

50%
50%



Lancement
6 mois après



Aides à la création reprise d'entreprise

LE MAINTIEN PARTIEL DES ALLOCATIONS

■ UNE CONDITION

**Votre activité ne s'exerce pas dans le
cadre d'un contrat de travail**

■ QUELLE DUREE ?

15 mois maximum



SALON RÉGIONAL

PLANÈTE CRÉA

CRÉATION, REPRISE
& TRANSMISSION D'ENTREPRISE

Aides à la création reprise d'entreprise

Les aides de Pôle emploi :
un atout pour créer ou
reprendre une entreprise



I Basse-Normandie I

25 & 26 MARS 2010
PARC DES EXPOSITIONS - CAEN



www.planetecrea.com

SALON RÉGIONAL

PLANÈTE CRÉA

CRÉATION, REPRISE
& TRANSMISSION D'ENTREPRISE

L'ACCRE



| Basse-Normandie |

25 & 26 MARS 2010
PARC DES EXPOSITIONS - CAEN



www.planetecrea.com

L'ACCRE

L'Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise

Qui peut en bénéficier ?

Quelles formalités ?

Quelles exonérations ?



I Basse-Normandie I

25 & 26 MARS 2010
PARC DES EXPOSITIONS - CAEN



www.planetecrea.com

L'ACCRE

Qui peut en bénéficier ?

Demandeur d'emploi indemnisé

Demandeur d'emploi non indemnisé inscrit 6 mois à Pôle Emploi depuis les 18 derniers mois

Bénéficiaire du RSA ou votre conjoint ou votre concubin

...



I Basse-Normandie I

25 & 26 MARS 2010
PARC DES EXPOSITIONS - CAEN



www.planetecrea.com

L'ACCRE

Quelles formalités ?

Dossier à retirer auprès du Centre de Formalités des Entreprises (CFE).

A déposer complété lors de votre déclaration de création ou de reprise d'entreprise ou au plus tard le 45ème jour suivant ce dépôt.



L'ACCRE

Quelles exonérations ?

Les cotisations sociales personnelles (allocations familiales, assurance maladie et retraite de base) du chef d'entreprise sont exonérées pendant 12 mois jusqu'à un revenu de 120% du SMIC.



la CSG - la CRDS - la contribution à la formation professionnelle - la cotisation retraite complémentaire obligatoire **RESTENT DUES !!!**



SALON RÉGIONAL

PLANÈTE CRÉA

CRÉATION, REPRISE
& TRANSMISSION D'ENTREPRISE

Le NACRE



| Basse-Normandie |

25 & 26 MARS 2010
PARC DES EXPOSITIONS - CAEN



www.planetecrea.com

A qui s'adresse ce dispositif ?

- ✿ Ce dispositif est exclusivement destiné aux publics visés par l'exonération ACCRE et l'avance remboursable EDEN, c'est à dire que sont éligibles :
 - ✿ Les demandeurs d'emploi indemnisés
 - ✿ Les bénéficiaires de l'ASS
 - ✿ Les bénéficiaires de l'allocation temporaire d'attente
 - ✿ Les demandeurs d'emploi non indemnisés inscrits à Pôle Emploi 6 mois au cours des 18 derniers mois
 - ✿ Les bénéficiaire du RSA



A qui s'adresse ce dispositif ?

- Les jeunes de 18 à 25 ans et les jeunes de moins de 30 ans non indemnisés ou reconnus handicapés
- Les salariés qui reprennent leur entreprise en redressement ou liquidation judiciaire
- Les titulaires d'un contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE)
- Les personnes qui créent en Zone urbaine sensible
- Les bénéficiaires des prestations d'accueil pour jeune enfant complément libre choix d'activité
- Les personnes de 50 ans et plus inscrites sur la liste des demandeurs d'emploi



L'Offre de service

- 3 phases :
 - Phase 1 : Aide au montage du projet,
 - Phase 2 : Structuration financière et intermédiation bancaire,
 - Phase 3 : Appui au démarrage et au développement.



Phase 1

- L'objectif est d'aider à élaborer un dossier structuré et solide pour le présenter à des financeurs (banques, aides financières...)
- Possibilité de faire appel à de l'expertise spécialisé sur des domaines spécifiques (juridiques, réglementaires, hygiène...).



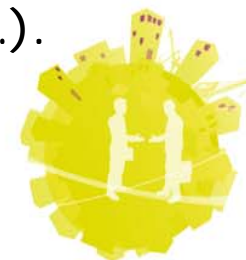
Phase 2

- Accompagnement du projet afin de faciliter la relation bancaire grâce à une aide financière.
- Cette aide prend la forme d'un prêt personnel à 0 % de 2 000 € à 10 000 € remboursable en 5 ans servant à renforcer l'apport personnel



Phase 3

- Conseiller dans les choix de gestion , dans le développement de l'entreprise .
- Ce suivi de l'entreprise porte sur 3 ans avec des rendez vous trimestriels.
- Possibilité de faire appel à de l'expertise spécialisé sur des domaines spécifiques (juridiques, réglementaires, hygiène...).



Les points d'entrée du dispositif

- Si l'entreprise n'est pas créée :
 - Entrée soit via la phase métier 1 (Aide au montage du projet)
 - Soit directement via la phase métier 2 (Financement)
- Si l'entreprise est créée (depuis moins de 2 ans et a bénéficié de l'ACCRE)
 - Entrée via la phase métier 3 (si besoin d'un financement réorientation vers la phase 2)



SALON RÉGIONAL

PLANÈTE CRÉA

CRÉATION, REPRISE
& TRANSMISSION D'ENTREPRISE

La protection sociale



I Basse-Normandie I

25 & 26 MARS 2010
PARC DES EXPOSITIONS - CAEN



www.planetecrea.com

Santé

Les bénéficiaires

L'assuré, le conjoint, le concubin, les enfants de moins de 16 ans...

Les taux de remboursement

Ils sont identiques à ceux du régime général...

Les maternités / paternités

Des droits pour le chef d'entreprise et pour le conjoint collaborateur...

Les indemnités journalières

Une seule différence avec le régime général : le délai de carence...

L'incapacité au métier, l'invalidité et le capital décès



Retraite

Artisans : 1979
Commerçants : 2004

Retraite à la Carte

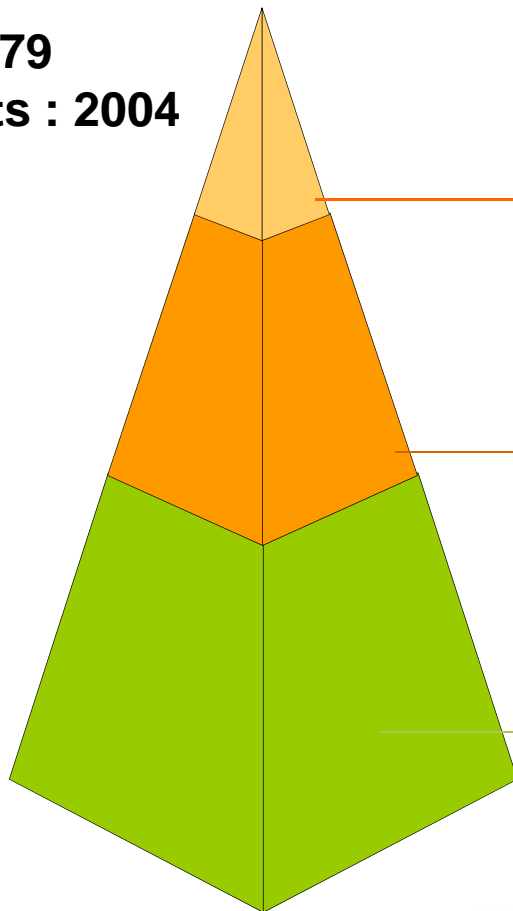
RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Des points acquis par les cotisations.

RETRAITE DE BASE

→ 1973 identique à celle des salariés.
A cotisations égales retraites égales.

1949



Allocations familiales

Les conditions d'attribution des différentes allocations versées par la Caisse d'Allocation Familiale pour les Travailleurs Non Salariés sont identiques à celles des salariés.



Quelle protection sociale ?

Santé

Retraite

Allocations familiales



UNE PROTECTION SOCIALE COMPLETE !



I Basse-Normandie I

25 & 26 MARS 2010
PARC DES EXPOSITIONS - CAEN



www.planetecrea.com

SALON RÉGIONAL

PLANÈTE CRÉA

CRÉATION, REPRISE
& TRANSMISSION D'ENTREPRISE

Retrouvez toutes nos informations

www.pole-emploi.fr

www.le-rsi.fr

www.urssaf.fr



I Basse-Normandie I

25 & 26 MARS 2010
PARC DES EXPOSITIONS - CAEN



www.planetecrea.com